

Le 13 novembre 2007

## AVIS À LA CLIENTÈLE

À compter du 19 novembre 2007, les audiences devant la Cour d'appel ou l'un de ses juges seront enregistrées numériquement. Il sera possible d'obtenir la reproduction sur support informatique des débats judiciaires tenus lors de ces audiences, sous réserve des restrictions prévues par la loi ou par une ordonnance de la Cour ou d'un de ses juges et moyennant le paiement des frais exigibles. Toutefois, l'accès aux jugements prononcés à l'audience sera restreint et devra faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite au moyen d'un formulaire disponible au greffe et sur le site Web de la Cour.



J.J. Michel Robert  
Juge en chef du Québec